



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 10 août 2020, à 19 h 30, le conseil de la Municipalité siège par audioconférence. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure 2020-131

Désignation : 160, 17^e Avenue
Lot 5 277 784, cadastre du Québec

Nature et effets :

La demande porte sur l'acceptation :

- Que la marge latérale gauche (nord-ouest) soit à 2,43 mètres alors que le règlement de zonage exige au moins 4,5 mètres;
- Que le garage attaché soit composé de deux sections séparées par un mur pourvu d'une ouverture (porte) alors que le règlement de zonage permet un seul garage attaché;
- Que la hauteur du mur du garage attaché à la résidence soit de 3,81 mètres alors que le règlement de zonage permet un maximum de 3,66 mètres.
- Que la superficie au sol occupée par un garage attaché représente 61% de la superficie au sol du bâtiment principal alors que le règlement de zonage permet un maximum de 50%.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

COVID - 19

Compte tenu de la situation actuelle, considérant que les personnes intéressées ne peuvent être présentes lors du conseil municipal, elles devront faire parvenir par écrit un document décrivant leurs arguments à l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise-de-Kildare, avant le 6 août 2020.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 17^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2020.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17^e jour du mois de juillet 2020, entre 8 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de juillet 2020.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier